

«Se former et rester concurrentiels»

Dans les locaux de la Chambre de Commerce, à la présence de Jeannot Krecké, Ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, s'est déroulée hier la remise des certificats de réussite aux tests de clôture des formations pour l'accès aux différentes professions de commerçant organisées par la Luxembourg School of Commerce (LSC), l'organisme de formation de la Chambre de Commerce.

La LSC regroupe au sein de son programme de formation «LSC Entrepreneurship» toutes les formations qui donnent accès aux professions de cafetiers, de commerçants, de transporteurs de marchandises et de voyageurs par route ainsi qu'aux professions de l'immobilier.

Dans le cadre légal de l'accès à ces professions, la LSC offre des formations accélérées menant aux qualifications professionnelles requises par le droit d'établissement. Les cours permettent aux candidats de s'initier à la gestion d'entreprise. En outre, à côté des techniques de financement, de marketing, des ressources humaines, du droit du travail ainsi que de la fiscalité, le participant apprend à connaître les spécificités de sa profession. Lors des dernières sessions, 31 personnes ont réussi aux cours pour cafetiers, 60 personnes aux cours pour transporteurs, 227 aux cours pour commerçants, dont 72 pour les professions de l'immobilier.

Les lauréats ont reçu leurs certificats des mains du Ministre Jeannot Krecké et de Paul Emering, Directeur



Les nouveaux lauréats entourent Paul Emering (g.) et le Ministre Jeannot Krecké (d.) en première ligne au centre

Photo: John

de la LSC. Lors de son allocution de bienvenue, Paul Emering a félicité les lauréats pour leur engagement dans le cadre de la formation professionnelle continue.

«Il faut des gens qui n'ont pas peur»

Le Ministre, de son côté, a précisé que le développement de l'économie luxembourgeoise passe par les petites et moyennes entreprises, c'est

pourquoi il s'est félicité d'abord avec les participants.

Pour Jeannot Krecké, la période n'est pas facile: à l'issue d'une crise sévère il faut se poser la question du futur, et le futur n'est pas évident non plus. Les situations concurrentielles se précisent davantage dans l'Europe des 27 et le Luxembourg n'échappera pas à la concurrence des autres Pays membres, car la directive «Services» est en train d'être transposée et elle aura des conséquences d'ouverture certaine. C'est la raison pour le Minis-

tre de se féliciter des efforts accomplis par les nouveaux entrepreneurs: «il nous faut des gens qui n'ont pas peur, qui profitent des formations continues pour rester toujours concurrentiels, car il faudra se battre».

La protection n'est plus possible, dit le Ministre, et il lance un appel aux nouveaux lauréats: «ne comptez pas sur des règles qui vous protègent si la concurrence arrive, mais comptez sur des règles claires et restez toujours activement engagés pour être les meilleurs».